

Déclaration au CDAS *d'Indre et Loire* du 29/02/2021
en remplacement de la présentation du rapport d'activité 2020
des assistant·e·s de service social

De nouveau, comme en 2016, le service social ne rendra pas compte de son activité devant le Conseil Départemental de l'Action Sociale.

En 2016, nous avons fait état devant vous d'un mouvement d'indignation des collègues de la filière sociale face à la déconsidération dont fait preuve l'État à l'encontre de notre profession suite à l'application du nouveau système indemnitaire, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Aujourd'hui, suite à l'application tardive du PPCR (1^{er} février 2019) nous avons été reclassés en catégorie A. Mais force est de constater que les ASS et les CTSS plafonnent respectivement à l'indice 627 et 680 nouveau majoré (à comparer à l'indice terminal 673 d'un inspecteur ou d'un attaché du 1^{er} grade) !

Certes, **en reconnaissance des missions et des responsabilités** spécifiquement « Finances » qui nous sont confiées (visites de service avec objectif chiffré à la clef, participation aux CHSCT en qualité d'experts, participation en tant qu'acteur de prévention à la cellule de veille et de soutien dans le cadre du nouveau réseau de proximité ... sans compter notre participation à différents groupes de travail), **la NBI nous a été conservée**, (23 points de NBI aux ASS et 30 points aux CTSS) **non sans peine**. En effet, nos carrières ne se déroulent même pas sur les 2 premiers grades de la catégorie A !

Les missions des ASS sont essentielles et reconnues comme telles dans le Plan de Continuité d'Activité. Le service social a été mobilisé pendant toute la période de confinement et il est fortement sollicité depuis le début de la crise sanitaire qui se prolongera certainement jusqu'à l'été.

Cerise sur le gâteau, **alors que les nouveaux plafonds du RIFSEEP applicables à la filière sociale depuis notre reclassement en A sont équivalents à celui des attachés 1^{er} niveau, les barèmes de la part « indemnité de fonctions et d'expertise » sont inférieurs à celui des attachés d'administration à indice similaire.**

Le ressentiment s'installe avec le sentiment d'être les laissés-pour-compte de l'action sociale. Quelle ironie, nos missions assurent entre autres la prise en charge du mal-être des agents alors que nous sommes nous-même maltraités ! Il suffit de constater les défaillances dans notre gestion RH avec des promotions prononcées en janvier 2020 dont les arrêtés viennent juste d'être reçus en février 2021 pour être au mieux concrétisées sur la paie de mars ! Et nous apprenons que notre prime de résultats (CIA) au titre des résultats individuels de 2019 nous sera versée sur la paie de juillet 2021 !!!

Nous sommes légitimement en colère et nous venons vous le dire. Toutefois, dans cette période compliquée de crise sanitaire qui touche des collègues et leurs familles, nous restons et resteront présents à leurs côtés.

À ce stade, nous avons donc décidé de ne pas présenter notre rapport d'activité.

Je vous remercie pour votre attention.